

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2020 à 16 h 30, par voie de visioconférence.

Les membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

Sont présents à cette visioconférence pour s'être identifiés individuellement :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste également à la séance par voie de visioconférence monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 2

Tenue de la séance à huis clos par voie de visioconférence

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

77-20

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

78-20

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Tenue de la séance à huis clos par voie de visioconférence;
- 3.- Adoption de l'ordre du jour;
- 4.- Approbation du plan de rationalisation temporaire des effectifs;
- 5.- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 4

Approbation du plan de rationalisation temporaire des effectifs

ATTENDU QU'une pandémie de COVID-19 sévit actuellement sur le territoire québécois et dans le monde;

ATTENDU QUE l'ensemble de l'économie québécoise tourne au ralenti et que les activités municipales en subissent également les contrecoups;

ATTENDU QUE dans un souci de saine gestion et d'équité envers les contribuables et les entreprises de la municipalité qui subisse les effets de la crise la municipalité souhaite se recentrer sur ses activités essentielles;

ATTENDU QU'un Plan de rationalisation temporaire des effectifs a été soumis afin de maintenir ces activités essentielles et de suspendre les autres activités de façon temporaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal reconnaissent également qu'ils doivent être solidaires face à cette situation tout en précisant que le rôle du maire occupe une place prépondérante dans le cadre de la crise actuelle;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

79-20

D'approuver le plan de rationalisation temporaire des effectifs daté du 9 avril 2020 tel que soumis par le directeur général.

De réduire le traitement des conseillers municipaux de 50 % pour la durée du Plan de rationalisation temporaire des effectifs.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Levée de la séance

80-20

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

À 16 h 55 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais maire